

Éléments pour une définition d'un apparent oxymoron : l'économie solidaire¹

Par Jean-Michel Servet
IUED Genève

Economie sociale, économie solidaire et pratiques solidaires

Le refus dans certains pays par de nombreux acteurs et penseurs de l'économie sociale traditionnelle de reconnaître l'économie solidaire comme une innovation, un dépassement ou une rupture n'a d'égal que la quasi-impossibilité de traduire en anglais par exemple et de trouver dans d'autres langues l'équivalent de l'adjectif français « solidaire » pour qualifier l'« économie » ou la « finance ». Les Anglo-Saxons traduisent souvent l'expression « économie solidaire » par *social economy*, de même que finance solidaire l'est par *social finance*. Cette difficulté, née notamment de l'absence en anglais de cet adjectif², explique peut-être pourquoi le *Palgrave Dictionary*, sans nul doute le plus célèbre des dictionnaires contemporains pour la plupart des économistes pratiquant l'anglais, reprend dans son édition contemporaine³ à son entrée *Solidarity* un article de son édition de 1910 rédigé il y a un siècle par Charles Gide, un économiste coopérativiste protestant français. Les économistes contemporains, et en particulier anglophones, qui ont très largement contribué à entièrement ré écrire cette nouvelle édition, n'auraient-ils donc aucun élément nouveau pour définir la solidarité ? Cette interrogation est incontournable pour tout chercheur travaillant dans des sociétés aux principes actifs de hiérarchie, au sens de Louis Dumont, autrement dit dans lesquelles a peu de sens l'hypothèse d'une réciprocité des droits des contractants, que l'on trouve sous jacente par exemple dans la définition de la solidarité par Emile Littré⁴.

¹ Cette contribution au débat sur l'économie solidaire reprend quelques-uns des éléments de la conclusion de J.-M. Servet, *Banquières et banquiers aux pieds nus, Mirages et espoirs de la microfinance*, ouvrage à paraître chez Odile Jacob.

² Le substantif *solidarity* renvoie généralement à : *unanimity, unity, agreement, accord, consensus, concurrence, singleness of purpose, community of interest, mutual support, cooperation, cohesion* ou *team spirit* selon *The New Oxford Thesaurus of English*, Oxford University Press, 2000, p. 901. Les traductions de l'adjectif solidaire par *joint and several*, ou *interdependent* sont beaucoup trop éloignées du sens français pour être acceptées comme un équivalent pertinent.

³ Ed. 1987, volume IV, p. 421.

⁴ « *Engagement par lequel des personnes s'obligent les unes pour les autres et chacune pour tous* », Article Solidarité, *Dictionnaire de la langue française*, réédition Paris, Hachette, 1970, volume 7, p. 239. L'origine du terme est juridique et c'est ce sens qui est partagé par le français et l'anglais.

La difficulté pour saisir, dans une catégorie commune, tant un champ d'activités nouvelles qu'une façon largement inédite de lier ce que l'on désigne communément comme l'économique et le social, comme le marché et l'intervention publique ou comme le public et le privé, illustre la spécificité de ce champ et de ces pratiques dans la culture politique française *res publicaine* de la fraternité et de l'égalité des citoyens libres ou libérés.

Dans un certain nombre de langues, le terme « solidaire » n'a pas d'équivalent ; il est confondu avec « social » et, par conséquent, les nouvelles activités et théories en faisant l'analyse entrent dans le champ traditionnel d'études des coopératives, mutuelles et associations. Les catégories anglo-saxonnes du *non profitable*, du *bénévolat* ou du *tiers secteur* n'ont rien d'universel. Si l'on consulte les législations et juridictions de certains pays, on rencontre en ce domaine des éléments d'approches différentes, puisque souvent ce qui, en France et dans les pays ayant adopté ce cadre légal, correspond aux activités dites d'associations sans but lucratif entre dans la catégorie générale des « sociétés », certaines étant à but lucratif et d'autres ne l'étant pas ; mais prime l'idée commune de société. C'était d'ailleurs le cas en France au milieu du XIXe siècle, avant l'institution de lois nouvelles sur les sociétés anonymes par actions et leur essor ; le mot association était polysémique allant de l'entreprise profitable à des formes dites utopiques du socialisme. Illustrons les limites d'une approche réglementaire de la définition d'institutions qui seraient solidaires. N'est-il pas fortement contestable de qualifier de solidaire une association, prétendue légalement sans but lucratif, constituée par un petit groupe d'amis qui s'associent et créent un golf salariant des domestiques avec le soutien d'aides publiques à l'emploi et détruisant l'environnement des générations futures par pompage de la nappe phréatique, afin de maintenir des pelouses toujours vertes à leur seul usage privé ; cette association présente pourtant la forme juridique française définissant généralement l'économie sociale et le tiers secteur. Ces abus, que l'on peut constater tous les jours en observant les pratiques de la production de biens et services par certaines organisations de l'économie réputée sociale, vaut tout autant en matière de production et de diffusion de services financiers. La crise d'une partie des institutions de microcrédit en Bolivie au tournant du millénaire illustre très largement l'erreur d'oublier l'accompagnement social qui contribue à la dynamique née de la microfinance. Des organisations non gouvernementales, faisant la promotion du micro crédit, peuvent par ailleurs indirectement développer le travail des enfants, la pollution, le non respect des normes de sécurité, une surexploitation des travailleurs par un accroissement considérable des temps de travail, etc., ceci pouvant être observé non seulement dans les pays dits en développement ou en transition, mais également dans les pays dits développés.

Qu'entendons nous par économie solidaire et quel peut être l'apport d'une démarcation par rapport à l'économie sociale traditionnelle pour éclairer l'essor de la microfinance depuis les années 1980? Dans les pays dits développés, le terme « économie solidaire »⁵ recouvre un ensemble *a priori* assez disparate d'activités qui sont alors souvent apparues comme une résistance ou une innovation face à la montée du chômage, de la pauvreté et de l'exclusion, à laquelle ni la redistribution et la production administrée, ni la concurrence des entreprises n'ont paru capables d'apporter des réponses à la hauteur de l'ampleur du phénomène et de son expansion. Le refus de la soumission aux contraintes du productivisme et de l'individualisme⁶ en est aussi le terreau. Ainsi, à côté des coopératives et des mutuelles qui constituent avec les associations l'économie sociale, s'est développée une multitude d'activités et de services nouveaux, qu'il paraît pertinent de distinguer de cette économie sociale traditionnelle pour les comprendre pleinement et saisir les évolutions en cours des politiques publiques.

Les services financiers pour la création d'activités et de micro-entreprises et l'accompagnement des créateurs à destination de populations en situation d'exclusion ou de marginalisation n'en sont qu'une petite partie. Ce sont aussi par exemple les services collectifs de proximité tels qu'en France les régies de quartiers, les crèches parentales, les systèmes ou cercles d'échange local, réseaux d'échange réciproque de savoir (ailleurs en Amérique les monnaies parallèles et en Italie les banques du temps), mais aussi des services à la personne destinés principalement aux personnes âgées et aux handicapés. On doit y inclure aussi certaines activités ayant pour finalité la protection de l'environnement et la production d'énergies alternatives, ou des productions culturelles autonomes (arts plastiques ou arts de la scène). Entrent également dans ce champ des activités de production (à travers le recyclage d'équipements ménagers ou d'ordinateurs, l'agriculture biologique et dans le cadre des nouveaux jardins coopératifs familiaux ou des jardins collectifs d'insertion ainsi que certaines formes collectives d'auto production en matière de logement et des activités de normalisation et de labélisation de biens ou services (dans le cadre du commerce équitable ou celui de l'éthique des prêts et des placements financiers), ainsi que des actions de coopération avec le Sud pour un

⁵ Parmi les nombreux travaux publiés retenons ici une des premières synthèses, celle de Jean-Louis Laville, *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, deuxième édition 2000, 351 p. ouvrage qui comporte notamment une extension au Chili et les contributions aux Rencontres de l'économie solidaire (Valenciennes 2001, Lyon 2002, Toulouse 2003, Paris 2004 et Marseille 2005).

⁶ Il est essentiel de distinguer deux formes d'individualisme. Le premier est la défense par chacun de ses propres intérêts. Le second est la défense des droits et intérêts d'autrui en tant que personne humaine et si chacun agit de la sorte, ses propres intérêts se trouvent par là même défendus.

développement durable ou soutenable ou de partage des bénéfices dans certaines entreprises. Certaines institutions financières solidaires se donnent pour priorité de financer des activités elles-mêmes solidaires (en France par exemple les CIGALEs, clubs pour une gestion alternative et locale de l'épargne, ou la NEF, Nouvelle Economie Fraternelle, qui fixe des limites éthiques aux prêts qu'elle apporte).

On observe ainsi dans un espace public de proximité la libre association de personnes pour mener en commun des actions contribuant à générer emplois ou revenus (y compris en nature), autrement dit des activités ayant un contenu compris comme économique plus ou moins important, qui au delà des productions et des échanges de biens et services renforcent la cohésion sociale par l'activation de liens de solidarité. La solidarité doit être comprise comme une interdépendance reconnue des personnes et des groupes, et c'est ce qui distingue la solidarité de la charité assimilée à une relation unilatérale impulsée par la pitié. Les solidarités en jeu peuvent impliquer :

- la solidarité entre les territoires et au sein de ceux-ci,
- le partage des risques et des richesses entre groupes sociaux,
- la solidarité entre les générations présentes,
- et la solidarité avec les générations futures dans la perspective d'un développement socialement durable et physiquement soutenable.

Ces différentes modalités de la solidarité, qui sont autant de reconnaissance et d'activation de l'interdépendance peuvent entrer en contradiction. . C'est le cas lorsque s'opposent des objectifs de défense de l'emploi dans des activités moralement contestées ou dont l'empreinte écologique est considérable. Faut-il privilégier en favorisant telle ou telle production les besoins immédiats de générations présentes ou bien les conditions de vie de générations futures ? Peut-on se satisfaire de l'accroissement nécessaire des revenus en oubliant que celui-ci est réalisé par l'emploi à temps plein d'enfants d'âge scolaire ? Les débats éthiques traduisent ces choix conflictuels, les contradictions et les compromis des formes d'intervention. On observe une spécialisation fonctionnelle des différentes organisations mettant en avant des principes solidaires ; chacune met en avant des dimensions particulières de la solidarité.

Engagements solidaires et hybridation des ressources

L'économie solidaire est aussi désignée comme économie plurielle et économie alternative. En effet, cette mobilisation autour de projets locaux est pour un certain nombre d'acteurs la conséquence d'un reflux des projets révolutionnaires de transformation sociale immédiatement à macro échelle et par le haut au profit d'actions localisées susceptibles d'apporter une transformation sociale par la base (qui peuvent trouver leurs racines en Europe dans les projets autogestionnaires de l'après 1968). Toutefois, réduire le développement de pratiques solidaires nouvelles à cette conjoncture et à la fonction d'insertion, grâce à des activités de production et d'échange, de populations marginalisées par « la crise », les aléas conjoncturels successifs ou les ajustements structurels, serait limiter considérablement tant son champ d'actions que la dynamique ainsi engagée. Si la solidarité est définie en terme de reconnaissance des interdépendances, on peut penser que celle-ci est indispensable en phase de montée considérable des inégalités. La solidarité devient une réponse vitale pour des sociétés mises en danger par les politiques néo-libérales.

Les promoteurs de ces activités « solidaires » mettent généralement en avant un certain nombre de caractères propres : des finalités sociales sont clairement revendiquées, une implication la plus forte possible des populations concernées, de même que des principes démocratiques de fonctionnement⁷.

Il est vrai que ce double aspect d'un engagement social et citoyen d'une part et d'une initiative productrice de services ou de biens d'autre part ne distingue pas cette nouvelle économie sociale de l'économie sociale traditionnelle, dans les origines tout du moins de cette dernière. La poursuite de l'efficacité économique a transformé nombre de ces initiatives anciennes en des clones d'entreprises à but lucratif dont elles voulaient initialement se distinguer et dont elles prétendent souvent encore avec beaucoup de mal le faire. L'économie solidaire ne serait elle donc qu'une nouvelle jeunesse donnée à l'économie sociale telle qu'elle a été construite depuis le XIX e siècle et dont nombre d'organisations se sont banalisées sous les contraintes de la concurrence et par oubli des objectifs initiaux de leurs créateurs ?

Remarquons, à la lecture de l'inventaire des activités pouvant relever de l'économie solidaire, que ce qui permet d'intégrer telle ou telle organisation dans cette nouvelle forme de l'économie sociale n'est pas l'objet de leur(s) activité(s), ni leur statut d'association, de mutuelle ou de coopérative. Ceci constitue une rupture par rapport à l'économie sociale traditionnelle car toutes les institutions structurées formellement

⁷ Voir le numéro 36 de la revue *Hermès*, mars 2004.

selon des principes associatifs, mutuels ou coopératifs ne manifestent pas une organisation solidaire et à l'inverse certaines sociétés par actions, du fait leur mode effectif de fonctionnement et de leurs finalités atteintes, en sont partie intégrante. On constate en étudiant les avatars de la microfinance que l'engagement social de tel ou tel dispositif dépend moins de ses formes juridiques que de la volonté politique de ses promoteurs.

Par rapport à l'économie sociale traditionnelle qui tendait à se constituer en secteur distinct, une rupture essentielle réside dans l'hybridation affirmée des ressources. Ces ressources d'origine interne ou extérieure peuvent réunir :

- la contribution du bénévolat (au nom de valeurs partagées),
- la cotisation des membres (qui adhèrent aux associations),
- des subventions publiques, multilatérales, bilatérales, fédérales, nationales, régionales et locales,
- le soutien de fondations,
- et des recettes tirées de l'activité elle-même.

De ce fait, en reprenant les catégories générales de Karl Polanyi)⁸, il est possible de noter que les activités relevant de l'économie solidaire articulent des principes relevant à la fois de la « réciprocité », de la « redistribution » et de la concurrence « marchande », et pour certaines d'entre elles des relations domestiques. Toutes les initiatives d'économie solidaire ne reçoivent pas directement des aides publiques. Toutefois, en dehors d'expériences impliquant un nombre très restreint de personnes et des moyens limités, la plupart de ces pratiques s'inscrivent dans des statuts dérogoratoires au droit commun des entreprises lucratives, pour ce qui est de la fiscalité directe et indirecte et pour les prélèvements sociaux ; c'est le cas en microfinance pour ce qui est de certaines réglementations prudentielles des établissements financiers. Ce qui est déterminant ici n'est pas la pluralité des sources de financement publiques et privées, car les entreprises dites capitalistes ne sont pas les dernières à recevoir des subventions et à bénéficier d'emplois aidés ou protégés ; depuis des décennies des gouvernements locaux et nationaux suscitent la création d'associations pour contourner les règles des comptabilités publiques ou se donner quelques souplesses dans leur mode de fonctionnement. L'hybridation des ressources est en fait au-delà de l'apport de fonds celle des principes de fonctionnement ; une dynamique doit en émerger qui tend à dépasser les limites de

⁸ En ce sens voir les travaux en France de Jean-Louis Laville, Bernard Eme et du CRIDA et au Canada de Margie Mendels de l'Institut Karl Polanyi et de Benoit Levêque au Québec.

chacun des modèles. Certaines activités de l'économie solidaire peuvent induire des prestations gratuites pour des usagers et l'on constate qu'elle est capable de produire des biens et services que les clients ou les bénéficiaires paieront non à un prix de marché, supposé unique pour tous, mais selon la capacité contributive de chacun ; la solidarité est ainsi activée par cette différenciation des personnes. A l'inverse, le fait de verser le même taux d'intérêt quel que soit le montant du dépôt ou de faire payer le même taux quel que soit le montant du prêt et les conditions de collecte des fonds ou de distribution du crédit, que l'on constate dans certains systèmes qui n'imputent pas des coûts effectifs, est aussi une forme de solidarité à travers cette péréquation des coûts entre les membres de l'organisation. C'est essentiellement sur la base des dynamiques créées par l'hybridation des ressources et de péréquation des coûts que l'on peut adopter des critères adaptés permettant de qualifier telle ou telle institution comme relevant ou non du champ de la solidarité. Comme cette hybridation des ressources ne peut à elle seule être le critère distinctif, l'objectif de solidarité, maintenu au-delà des contraintes de pérennité et de viabilité et dans certains cas de rentabilité immédiate, est essentiel. Soumise à des contraintes fortes de reproduction ainsi qu'aux intérêts particuliers de ceux qui s'en font les promoteurs, la solidarité en matière de microfinance tient encore beaucoup du type idéal, plus souvent en projet qu'atteint, voire impossible à atteindre sans compromis. Toutefois, il s'agit d'un modèle essentiel (donc d'un projet au sens propre du terme) pour qui veut comprendre les transformations en cours et les orienter vers de bonnes directions.

Ces solidarités ne se substituent pas à l'action étatique, qui relève de logiques de protection. Elles s'articulent à l'Etat en intégrant par la production et les échanges le social et le culturel. Elles ne remplacent pas l'action publique par la philanthropie privée ou l'assistance du XIXe siècle, car elles ne sont pas déterminées par la pitié et la protection subordinatrice ; elles se fondent sur des démarches citoyennes qui privilégient l'engagement des acteurs et elles interrogent de façon totalement inédite les frontières habituelles que le savoir économique dominant trace entre « le marché » et « l'Etat ». En cela elles sont un défi théorique fort qui permet de dépasser cette coupure traditionnelle et simpliste du discours économique⁹. Les actions des organisations non gouvernementales et de la société civile dans les pays dits moins avancés et ceux dits en transition peuvent être analysées dans les mêmes termes que les solidarités du Nord et posent les mêmes défis théoriques

⁹ Nous avons développé cette approche notamment dans le cahier de l'IUED n°14, *Brouillons pour l'avenir. Contributions au débat sur les alternatives*, (sous la direction de Christian Comelieu), « Renoncer au mythe du marché pour penser des alternatives », Paris/Genève, PUF, 2003, pp. 61-74.

pour comprendre cette articulation « Etat » / « marché » et les limites de cette opposition.

Local et global, des solidarités au-delà du clivage entre Nord et Sud

Les interventions de l'économie solidaire se caractérisent par un ancrage territorial¹⁰ fort à caractère collectif répondant à un besoin ; ce qui contribue effectivement à un développement localisé¹¹ de façon directe (si l'on pense au micro financement par l'épargne de proximité ou à la fourniture de services de proximité dans le cadre des régies de quartier par exemple) ou indirecte (dans le cas du commerce équitable ou de placements éthiques ou de partage notamment). Toutefois, les principes de solidarité ne sont donc pas ceux de l'indépendance et de l'autonomie caractéristiques des politiques de développement endogène et autocentré. La solidarité active une subsidiarité de la base vers le haut. Ceci permet de dépasser les limites des dotations apparentes des territoires et d'engager une stratégie dynamique de création d'activités. Il est erroné de ne retenir que la dimension localisée et de ne pas saisir aussi l'échelle mondiale, les flux de techniques, de modes de gestion, de management, d'informations et de capitaux qui relie des instances diverses, ONG locales et internationales, fondations, groupes de pression, institutions et gouvernements locaux, nationaux, fédéraux, instituts de coopération bilatérale et multilatérale. Alors que le local et le global sont souvent pensés en opposition, l'analyse de la microfinance montre avec quelle intensité le local et le global sont le fruit d'une co-production et d'une dialectique permanente faite d'hybridation, de métissage et d'emprunts croisés. La microfinance mobilise des fonds par des mécanismes qui échappent à la logique du strict intérêt individuel, auquel certains penseurs assimilent le marché, et qui impliquent la solidarité à une échelle tant de proximités locales que de réseaux internationaux¹². La montée même de préoccupations éthiques dans les pays dits développés est susceptible de lui apporter des ressources et des soutiens nouveaux. Les processus de globalisation ont rendu et rendent aujourd'hui possibles ces solidarités propices à l'apport de ressources additionnelles pour un essor des capacités des personnes à maîtriser, de façon en partie autonomes, leurs destins individuels et collectifs.

¹⁰ Voir le numéro 296 de la *Recma, Revue internationale de l'économie sociale, Economie sociale et territoires*, mai 2005, 120 p.

¹¹ Selon une définition de Claude de Miras, directeur de recherche à l'IRD.

¹² Voir l'exemple du Fonds de garantie de Genève.

L'application aux divers Suds du concept de solidarité illustre la nécessité de dépasser le clivage entre Nord et Sud et de penser les processus dits de développement, en particulier dans leurs dimensions de lutte contre la pauvreté et contre les inégalités, dans le cadre de théories générales du développement et de sa critique ; ces théories doivent permettre « de penser global et d'agir local », c'est-à-dire d'intégrer la diversité des cultures et des sociétés, diversité qui ne peut pas, et très certainement plus, être réduite à cette opposition pseudo géographique qui a perdu une grande part de ses fondements politiques de l'après seconde guerre mondiale. Parler de Nord et de Sud suppose en un certain sens d'accepter l'existence de frontières étanches entre un monde dit développé, le Nord, et un monde qui ne le serait pas ou qui serait en développement, le Sud, sans compter un espace en transition communément désigné comme Est. Or, le Nord est au Sud par la présence de nombreux experts, institutions et organisations et les hordes de touristes à la recherche de sensations exotiques. Le Sud est au Nord par les migrations de travailleurs et la vie au Nord de nombreuses communautés venues du Sud. Mais surtout, il paraît difficile aujourd'hui de classer les pays selon leur degré de « développement ». Ce serait valider les approches consuméristes et les accumulations maximales et profitables, autant de comportements qui nous paraissent très éloignées de celles des valeurs de la solidarité. Sauf à supposer, ce qui n'est pas notre approche, que les pratiques solidaires ne seraient qu'un moyen d'obtenir les mêmes « biens », mais dans des conditions éthiquement acceptables, permettant de les étiqueter comme tels. Selon le critère que l'on adopte en termes de supposées richesses produites et échangées évaluées par le produit intérieur brut, en terme de niveau d'éducation ou de santé, en terme de consommation d'énergies non renouvelables par tête d'habitant, en terme d'empreinte écologique, selon le degré d'urbanisation, selon l'intensité de l'ouverture au commerce international et aux flux de capitaux, etc., quelle mesure choisir pour ordonner les sociétés contemporaines du Sud au Nord ou inversement. Dans la plupart des indicateurs qui servent à hiérarchiser les Etats, remarquons qu'on est bien loin des degrés de solidarité qui pourraient permettre d'apprécier le progrès ou la régression des communautés humaines. Des visions anti-économistes et fondées sur la satisfaction de certains besoins humains donneraient des classements tout autres et peu de nations situées en tête des classements actuels pourraient continuer à faire figure de modèles pour les prétendus « attardés » de l'histoire humaine récente.

Si l'on admet l'existence d'un Nord et d'un Sud, sans les ordonner entre supérieurs et inférieurs, et que, du point de vue de la solidarité, on interroge les allers et retours entre ces espaces, divers échanges peuvent être observés.

Le premier type d'échanges tient aux acteurs. Un grand nombre des acteurs solidaires au Nord, et tout particulièrement ceux de la

microfinance, quand on les interroge sur leur parcours et les expériences qui les ont marquées, révèlent leur forte implication, passée ou encore présente, au Sud. Il y a de leur part, lors de leur retour forcé ou volontaire au Nord, une volonté de faire ailleurs quelque chose. La leçon, vécue comme un don reçu du Sud, est celle d'un engagement de vie pour la plupart d'entre eux. Il y a donc, même si cela n'est pas explicite, fécondation des expériences du Nord par ces expériences au Sud et du Sud. Si l'on observe ces transferts interculturels, il est à noter que le sens de la relation est ici plus du Sud vers Nord que l'inverse, en particulier dans la découverte de formes concrètes de solidarité.

Le deuxième type d'échanges, qui peut aussi expliquer le sens dominant de la relation, est l'antériorité historique forte des expériences du ou au Sud en matière de nouvelle économie sociale. L'intensité, je suis tenté de dire la brutalité, des politiques dites d'ajustement structurel dans les pays dits en développement d'une part et les carences tout aussi insupportables des Etats en matière de politique sociale, d'éducation, de santé, etc., d'autre part, tant du fait d'une insuffisante volonté de lutter contre les inégalités que de manque de moyens, ont favorisé et justifié une intervention forte d'organisations de la société civile en ces domaines. Le Sud a expérimenté avant le Nord de façon très large ce que l'on peut appeler :

. les principes de subsidiarité de l'action publique par les organisations de la société civile et les mouvements associatifs,

. et l'hybridation des ressources publiques et privées pour des actions ayant un sens et venant appuyer des initiatives locales, les susciter et même créer de toutes pièces des sous-traitants des actions gouvernementales. Rappelons que les sources de financement en microfinance sont pour 85% publiques et pour 15% privées.

Le troisième type d'échanges et de transfert tient à la normalisation des politiques menées. Alors que dans le cas des transferts d'expériences relevées précédemment le sens Sud Nord domine, dans ce cas, la relation s'inverse, du Nord vers le Sud. Les organisations internationales et les coopérations bilatérales, de façon directe ou indirecte par le biais des grandes ONG et fondations du Nord, ont normalisé les interventions au Sud à travers leur soutien aux ONG et associations de terrain. Les opérateurs de base ont normalisé leurs interventions pour répondre à cette demande, qui leur donne les moyens de vivre en tant qu'acteurs opérateurs de terrain (nul ne doit méconnaître le poids des ressources du monde associatif, quelles qu'en soient les formes diverses et complémentaires, procurées directement ou indirectement par des ressources publiques).

Pour ce qui est de l'analyse et de la production conceptuelle dans le domaine de la solidarité, il serait difficile d'imaginer qu'il y ait des concepts pour le Nord et des concepts pour le Sud, et d'autres encore pour les pays dits en transition, sauf à renoncer à tout principe

d'intelligibilité scientifique. De nombreux concepts forgés au Sud par l'anthropologie de terrain ont ainsi été transférés pour comprendre des comportements de populations du Nord, de même que certains concepts nés de l'analyse économique, la notion de capital, de réseaux etc., sont validés dans l'analyse du Sud. Ceci est plus général que l'économie solidaire et *a fortiori* que la finance solidaire. Toutefois, à l'heure qu'il est, de nombreux exercices académiques plaquent sur le Sud des outils théoriques fortement marqués d'ethnocentrisme, en toute bonne foi, et leur inadéquation apporte plus de questions que de réponses ; elle oblige à mettre en cause certaines certitudes. Depuis plus de deux siècles, les sociétés occidentales ont par exemple été pensées en dehors de conceptions hiérarchiques, au sens de l'anthropologue indianiste Louis Dumont. Les luttes politiques ont très largement éradiqué cette idéologie en tant que représentation de la société, même si en fait ces principes organisateurs n'ont pas totalement disparu et réapparaissent souvent de façon subreptice dans les mécanismes de distinction sociale et d'autorité. Les explications permettant de comprendre le fonctionnement des sociétés, comme dans les autres domaines du savoir, ne sont que des hypothèses à validité plus ou moins restreinte et pour un temps plus ou moins long.

Il est possible de remarquer que certains rêves sur la « bonne économie » du Sud qui serait essentiellement dominée par le don et une générosité supposée naturelle, ont permis de lire autrement nos propres comportements, supposés tout aussi et inversement artificiellement intéressés. Les approches en termes de cloisonnements monétaires, autrement dit la non fongibilité de la monnaie, trouvent au Nord des applications nouvelles. Dans l'autre sens, certaines analyses, de la gestion du risque se trouvent validées dans l'observation de la gestion quotidienne par des populations en situation de pauvreté et de forte précarité au Sud¹³. Il y a bien ici des allers-retours remarquables et des innovations efficaces pour mieux comprendre les comportements. La prise en compte par l'économie solidaire des acteurs, comme participants aux transformations de leur société et non les subissant, doit plus que d'autres champs du savoir contribuer à cette fécondation mutuelle des hypothèses et des expériences.

La microfinance, comme nouvelle forme d'action publique

La microfinance qui ne se limite pas comme on le croit souvent au micro crédit mais comprend des services d'épargne, d'assurance, de transferts et de garantie des prêts à destination de populations en marge des banques est capable de mobiliser des fonds par des mécanismes qui

¹³ Isabelle Guérin, *Femmes et économie solidaire*, Paris, La Découverte, 2000.

échappent à la logique du strict intérêt individuel auquel certains penseurs assimilent le « marché », et qui impliquent la solidarité à une échelle tant de la proximité locale et que de réseaux internationaux. La montée même de préoccupations éthiques au Nord est susceptible de lui apporter des soutiens nouveaux. Ce sont les processus de financiarisation¹⁴ et de globalisation, qui ont rendu et rendent aujourd'hui possibles ces solidarités propices à l'apport de ressources additionnelles pour un développement des capacités des personnes à maîtriser, de façons en partie autonomes, leurs destins individuels et collectifs.

La complexité et l'ambivalence des organisations de l'économie solidaire sont à l'origine d'incompréhensions diverses, tant dans les pays dits développés que dans les pays dits émergents ou ceux dits moins avancés. Certains accusent ces organisations de concurrencer de façon déloyale les entreprises privées alors que d'autres mettent l'accent sur les risques de démantèlement du " service public " à qui incomberait le rôle de répondre aux besoins satisfaits par ces activités. En fait, ces critiques sont peu fondées. Les effets pervers, lorsqu'on les constate, sont marginaux, car il est faux de confondre l'économie solidaire avec l'économie souterraine : l'économie solidaire ne se cache pas, mais elle revendique au contraire une existence publique ; elle ne peut fonctionner, en grande partie, que par un soutien public. Bien peu d'organisations de microfinance pourraient à ce jour être financièrement totalement indépendantes (c'est-à-dire en tenant compte des prêts qui leur sont consentis à taux préférentiels comme forme partielle de don et en intégrant dans leurs coûts réels l'assistance technique et des formations dont elles bénéficient) et ce pourcentage d'organisations financièrement autonomes est d'autant moins élevé que leurs services parviennent à des populations réellement pauvres et exclues, sauf à faire subir à celles-ci des taux d'intérêt usuraires.

Dans les pays dits en développement, les carences de l'intervention publique sont si fortes en matière de production de services collectifs non rentables pour les entreprises à but lucratif, que ces initiatives collectives sont en général favorablement accueillies et soutenues aujourd'hui par les pouvoirs publics locaux, nationaux et fédéraux, et bien évidemment dans le cadre des coopérations bi-latérales et multilatérale, avec dans la plupart des pays une ampleur sans doute encore inégalée au Nord. On peut observer de très nombreuses actions en matière de soins et de protection sanitaire, d'éducation, d'accueil de handicapés, d'orphelins ou de réfugiés, de fourniture d'eau, de constructions de latrines, de ramassage d'ordures transformées en

¹⁴ Pour une définition de la financiarisation, voir le chapitre premier de *Banquières et banquiers aux pieds nus, Mirages et espoirs de la microfinance*.

compost, etc., qui peuvent être comprises comme des formes d'économie solidaire activant les mêmes ressorts des intérêts personnels et collectifs, privés et publics. La microfinance n'a pas d'originalité en ce domaine et certaines de ses formes sont, parmi de nombreuses autres initiatives, un élément constitutif de cette nouvelle forme de l'économie sociale. On peut s'étonner qu'il paraisse tout à fait normal que ces organisations reçoivent des subventions publiques dans les pays dits développés alors que des dispositifs analogues devraient très rapidement sous peine de disparaître atteindre un niveau de pérennité financière voire de rentabilité parmi les populations par ailleurs supposées comme étant les plus misérables des pays les plus démunies de la planète.

Toutefois, par rapport à ce nouveau mode de production de biens et services, réuni sous l'appellation économie solidaire, la microfinance occupe une position particulière, qui justifie l'attention qui lui est portée. Plus que d'autres éléments constitutifs de cet ensemble, elle est mondialisée, au sens où des modèles analogues se rencontrent dans les régions les plus diverses du globe. Si comparée à certaines autres initiatives d'économie solidaire l'innovation peut d'une forme à l'autre apparaître moins forte, le nombre de ses systèmes de financement et leur dispersion sont tels aujourd'hui que globalement ceux-ci peuvent constituer un champ d'expériences pour l'économie solidaire sans nul doute à ce jour inégalé à une telle échelle de diffusion dans aucun autre domaine. Ceci fait aussi que l'hybridation des ressources et ce mixage atteignent des degrés très variables, qui peuvent lui donner des formes allant de l'autonomie populaire à des dispositifs administrés.

Au-delà de ce cadre général, penser la microfinance à travers ses dispositifs et ses réseaux locaux comme un processus de constitution de la nouvelle économie sociale permet aussi de l'inscrire pour partie dans la continuité historique des mutuelles et des coopératives (et une fraction de la microfinance se déroule explicitement dans ce cadre là) et de s'appuyer sur cet héritage — tant d'un point de vue intellectuel que matériel — tout en connaissant les limites et les tensions entre mouvements aux sensibilités idéologiques différentes. Le contenu de l'économie sociale dans son ensemble a changé du fait des articulations que cette nouvelle économie sociale dite économie solidaire établit avec les institutions publiques. On assiste en fait à la mise en place de formes de subsidiarité de l'action collective publique qui, selon les cas, vient en appui à des initiatives locales ou en favorisant l'émergence ou en soutenant sa croissance.

Cette inscription de la microfinance dans l'économie solidaire en formation permet en particulier de dépasser l'idéologie du prix coûtant de ses services. A l'exception d'ultra néo-libéraux, personne n'a jamais

prétendu qu'en toutes circonstances tous les services de santé, d'éducation ou de communication devaient être financés à leur coût intégral par chacun de leurs utilisateurs. Pourquoi devrait-il en être différemment de l'accès aux services financiers ? Cela est possible à partir du moment où la part prise en charge par la collectivité à un niveau local, national ou à travers des dispositifs de coopération multilatéraux ou bilatéraux participe d'une politique dite de développement et que cette contribution contribue au bien être non seulement des bénéficiaires mais de l'ensemble des membres de la société. Les mêmes arguments qui sont introduits pour justifier des interventions et contributions publiques en matière de santé ou d'éducation, considérés comme des droits fondamentaux, pourraient eux aussi être donnés en matière financière, tels que l'incapacité constatée du privé de satisfaire pleinement ces besoins. Ajoutons que la distinction entre les biens marchands et les biens publics à partir de la possibilité technique d'exclure ou non des consommateurs, en l'appliquant aussi à la santé et à l'éducation, paraît particulièrement fallacieuse : elle tend à faire de la rencontre supposée libre des offres et des demandes le mode normal d'affectation des ressources, sans s'interroger comme nous l'avons souligné en analysant la construction historique de cette économie dite de marché. Rappelons quelques éléments de la conclusion de ce chapitre 9. On devrait se passer du marché uniquement lorsque l'individualisation du paiement n'est pas physiquement possible. Autrement dit, le « marché » devrait être la règle, et l'intervention publique serait une exception. Les services financiers sont, comme l'éducation et la santé, des consommations dont l'utilité collective apportée par leur consommation est supérieure à la somme des utilités individuelles. Il existe par conséquent un gain collectif à l'absence d'exclusion pour certaines fractions de la population et dans certains d'une tarification selon la capacité de payer. Ce gain collectif justifie les interventions publiques dans le domaine et la contribution à verser par la collectivité afin que chacun-e dispose d'un accès réel à certains services ; la définition des services minimum en la matière dépend des modes de vie et de financiarisation des sociétés. Aujourd'hui le dogme initial d'une viabilité de la microfinance par la facturation intégrale des coûts de ses prestations à ses utilisateurs, qui seraient des populations « pauvres » et extrêmement « pauvres », est, hormis dans quelques rares pays, largement sur la voie de l'échec et donc, par nécessité, à plus ou moins brève échéance de l'abandon. Cet objectif n'est atteint que dans des conditions exceptionnelles qu'il convient d'étudier avec précaution pour définir des conditions et des limites à leur reproductibilité. Aussi, de nouveaux objectifs peuvent être donnés aux organisations de microfinance par les autorités publiques, qui de plus en plus agissent non directement mais par subsidiarité et devront alors comme pour tout service apporté aux collectivités humaines qu'elles représentent, tant en mesurer et en comparer les performances, les impacts et les effets qu'en couvrir directement ou

indirectement le coût. Comme la microfinance s'est développée à grande échelle dans des pays du Sud dont les gouvernements connaissaient des carences considérables, souvent renforcées par les politiques dites d'ajustement structurel, nombre des observateurs sont convaincus que ces nouvelles politiques publiques étaient caractérisées par un désengagement généralisé et irréversible de l'Etat, et donc ces analystes ont été incapables de comprendre le nouveau visage de l'Etat qui « ne fait pas », mais qui « fait faire ». Ses potentialités et ses limites sont particulièrement mal appréhendées.

La microfinance illustre une certaine continuité et aussi une rupture par rapport à l'économie associative, mutualiste et coopérative ancienne. Elle ne peut pas être un « contre l'Etat ». Elle exprime même, à l'inverse de ce que certains de ces promoteurs néo-libéraux ont prétendu, un retour nécessaire de l'Etat, mais d'un autre Etat, agissant de façon décentralisée et par subsidiarité. Ses dispositifs, ses programmes et ses organisations réunissent, pour le meilleur et parfois pour le pire, l'*Etat*, le *marché* et la *société*. Toutefois, si l'économie solidaire est une nouvelle forme d'action collective et d'intervention publique, alors il est essentiel d'un point de vue intellectuel de produire et de diffuser les concepts adéquats à la compréhension de leurs multiples formes et de leur émergence ; tout comme, d'un point de vue pratique, il est urgent de poser les questions de gouvernance qu'elle suscite et de mesurer non seulement certains effets positifs et d'autres négatifs mais plus généralement les impacts de ces dispositifs et des subventions accordées. Ces nouvelles politiques publiques et formes d'intervention collective impliquent une transparence des informations. Ceci est loin d'être le cas. Un grand nombre d'organisations non gouvernementales se drapent dans la dignité de la bonne volonté et de l'action charitable pour refuser la diffusion d'informations permettant d'apprécier les impacts réels de leurs actions et les coûts effectifs de celles-ci et l'on peut alors mettre sans complaisance en doute la solidarité dont elles se réclament... parfois avec profit.

Toutefois, en distinguant le *bon grain* de l'*ivraie*, l'économie solidaire en général et la microfinance en particulier recèlent des potentialités considérables pour inverser les priorités actuelles des politiques publiques centrées à tout niveau de décision sur l'éradication de la pauvreté par des interventions économiques ; autrement dit la microfinance peut rompre avec le néo-libéralisme et contribuer à faire de la lutte contre les inégalités sociales, les discriminations et les exclusions un élément central premier. Tant par la sensibilité de leurs acteurs que par les capacités réelles de ces dispositifs et organisations, ses initiatives sont plus que d'autres à même aux échelles locales et

globales de placer la lutte contre les inégalités, les discriminations, les processus de marginalisation et les exclusions au premier plan.